

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE ROUSSILLON.

Mercredi, le 7 août 2019 à 9 h 30.

MRC de Roussillon
260B rue Saint-Pierre, à la Salle du Conseil de la MRC, Saint-Constant
(Québec) J5A 2A5

Présents, les conseillers de comté :

BATES, Jocelyne - Mairesse de Sainte-Catherine
BOYER, Jean-Claude - Maire de Saint-Constant et préfet
D'AUTEUIL, Manon-Josée - Mairesse suppléante de Saint-Philippe
DROLET, Philippe - Maire suppléant de Mercier
DYOTTE, Normand - Maire de Candiac
OUELLETTE, Christian - Maire de Delson et préfet suppléant
PAYANT, Sylvain - Maire de Saint-Isidore
POISSANT, Lise - Mairesse de Saint-Mathieu
ROUTHIER, Pierre-Paul - Maire de Châteauguay
VOCINO, Pierre - Maire suppléant de La Prairie

Absent, le conseiller de comté :

LETHAM, Walter - Maire de Léry

Le Directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Marcoux et la Directrice services administratifs et financiers / Secrétaire-trésorière adjointe, madame Colette Tessier, sont aussi présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. VÉRIFICATION DU QUORUM

Les conseillers de comté présents forment le quorum du Conseil sous la présidence de monsieur Jean-Claude Boyer, préfet.

1.2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉFET

Le préfet, Monsieur Jean-Claude Boyer procède à l'ouverture de la séance extraordinaire et souhaite la bienvenue à tous.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par, monsieur Christian Ouellette
Appuyé par, madame Lise Poissant

D'Adopter l'ordre du jour tel que déposé lors de la convocation:

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. CORRESPONDANCE
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
5. AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
7. GESTION DES COURS D'EAU
8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - 8.1 Incubateur - Demande de financement au Fonds de 100 millions \$ de Desjardins
 - 8.2 Accès Internet - Appui projets privés
 - 8.3 Plan métropolitain de développement agricole - Consultation CMM
9. CULTURE ET PATRIMOINE
10. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
 - 10.1 Appel d'offres 2019-09 - Octroi de contrat pour le tri des matières recyclables
 - 10.2 Centre de tri régional - Appui à la création d'une société d'économie mixte
 - 10.3 Centre de tri régional - Appui à la demande d'aide financière de la ville de Longueuil au FARR
11. SÉCURITÉ PUBLIQUE
12. VARIA
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.

3. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Aucun sujet n'est ajouté.

5. AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Aucun sujet n'est ajouté.

6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Aucun sujet n'est ajouté.

7. GESTION DES COURS D'EAU

Aucun sujet n'est ajouté.

8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2019-08-188

8.1. INCUBATEUR - DEMANDE DE FINANCEMENT AU FONDS DE 100 MILLIONS \$ DE DESJARDINS

ATTENDU l'axe 1.3 du *Positionnement économique 2025* de la MRC de Roussillon visant à *favoriser la croissance des entreprises et de l'entrepreneuriat* et, plus spécifiquement, en *explorant les conditions de succès d'un incubateur industriel*;

ATTENDU les résultats du forum Investir Roussillon II tenu le 24 octobre 2018 où la mise en place d'un incubateur ou d'un accélérateur est un des moyens ayant été retenus pour répondre à l'enjeu d'amélioration de l'offre d'accompagnement et de soutien aux entrepreneurs;

ATTENDU l'étude de pré faisabilité d'un projet d'établissement et de fonctionnement d'une structure d'accueil de services aux entreprises dans la MRC de Roussillon;

ATTENDU les consultations menées au cours du mandat d'étude de pré faisabilité favorables à une structure d'accueil regroupant sous un même toit les services aux entreprises régionaux et une offre immobilière et de soutien aux entreprises du territoire de la MRC de Roussillon;

ATTENDU l'intérêt du directeur général de la Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon à présenter et recommander une demande de financement pour le projet Roussi-Hub au Fonds de 100 M\$;

ATTENDU que ce fonds pourrait constituer un levier important du montage financier du projet et un incitatif à la diversification des partenaires financiers ;

Il est proposé par, monsieur Pierre-Paul Routhier
Appuyé par, madame Jocelyne Bates

QUE le conseil de la MRC appuie la demande de financement de 300 000 \$ au Fonds de 100 M\$ de Desjardins pour le projet Roussi-Hub qui pourrait servir de levier important pour le montant financier du projet.

Adopté.

2019-08-
189

8.2. ACCÈS INTERNET - APPUI PROJETS PRIVÉS

ATTENDU QUE le déploiement de l'Internet haute vitesse à la grandeur de son territoire est une priorité pour la MRC de Roussillon ;

ATTENDU QUE la MRC de Roussillon a investi temps et argent en 2019 dans une démarche structurée, commune et unifiée pour documenter ses besoins ;

ATTENDU QUE les résultats de l'*Étude sur la couverture Internet haute vitesse* réalisée par la firme YRH sont venus corroborer le sondage maison réalisé auprès des citoyens et a permis d'identifier les tronçons de route non ou mal desservis en Internet haute vitesse ;

ATTENDU QUE des fournisseurs d'accès Internet souhaitent développer une offre de service pour les tronçons non ou mal desservis de la MRC ;

ATTENDU QUE la MRC de Roussillon a communiqué à ces fournisseurs les informations relatives aux tronçons de route non ou mal desservis en Internet haute vitesse contenues à l'*Étude sur la couverture Internet haute vitesse* ;

ATTENDU QUE la MRC de Roussillon a signifié ses attentes en matière de desserte et de conditions d'offre de service aux fournisseurs ayant démontré leur intérêt, à savoir :

- Que 100% des ménages, commerces, industries et autres bâtiments des zones mal desservies (identifiées par la MRC) soient desservis
- Que la fibre optique soit la technologie privilégiée et informer la MRC si une desserte par technologie mobile devait être retenue pour quelques clients à desservir
- Que le prix et la qualité du service offert soient similaires et compétitifs à ceux offerts par les autres fournisseurs en territoire urbain
- Que toutes les nouvelles dessertes aient accès à une vitesse minimale de 50 Mb/s de téléchargement et 10 Mb/s de téléversement
- Que le déploiement du réseau permette une transition positive pour la Coop Solidarité Télécom Saint-Mathieu, ses clients et la municipalité
- Et que, si le projet est approuvé, l'entreprise s'engage à entretenir une communication constante avec la MRC, collaborer avec elle à la campagne de communication avec les municipalités et citoyens et qu'elle

soit tenue au courant de l'échéancier de l'ensemble du projet, jusqu'à la desserte complète.

ATTENDU QUE la firme Targo a transmis une proposition répondant à ces attentes et rassemblant ces conditions ;

Il est proposé par madame Manon Josée d'Auteuil
Et appuyé par monsieur Sylvain Payant

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne son appui au projet de la Firme Targo tel que déposé à la MRC de Roussillon dans le cadre de l'appel de projets de Québec Haut Débit faisant suite au programme fédéral (BPI) visant à améliorer la connectivité dans la région au sud de Montréal.

ET QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux personnes concernées

Adopté.

2019-08-
190

8.3. PLAN MÉTROPOLITAIN DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE - CONSULTATION CMM

ATTENDU QU' en janvier 2019, le Comité consultatif agricole (CCA) de la CCM débutait un mandat d'élaboration d'un plan métropolitain de développement agricole axé sur la filière verticale de la production, de la transformation et de la distribution agroalimentaire;

ATTENDU QUE ce plan vise à appuyer les activités complémentaires à l'agriculture, notamment en lien avec les PDZA;

ATTENDU qu'en juin 2019, le CCA interpellait les principaux partenaires concernés à commenter et réagir au portrait statistique et au diagnostic réalisés par le CCA de la CMM et en deuxième lieu à répondre à des questions portant sur les différents enjeux d'accessibilité aux marchés et aux enjeux de communications ;

ATTENDU QUE la date de dépôt des commentaires de la MRC est le 23 août 2019 ;

Il est proposé par monsieur Normand Dyotte
Et appuyé par monsieur Sylvain Payant

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon dépose à la CMM, dans le cadre de la rédaction d'un mémoire portant sur le PDZA, les considérations suivantes à la position de la MRC face à la consultation publique de la CMM;

- les limites du développement industriel de la MRC liées à la protection de la zone agricole et les projets de développement potentiels qui incluraient l'agroalimentaire comme le projet de parc d'affaires de la ville de Mercier à la jonction de l'A30 et la route 138 (terrain d'Ivanhoe Cambridge) ou celui à la sortie 38 de Saint-Mathieu;
- le projet d'incubateur/accélérateur régional qui pourrait inclure une cuisine industrielle en coworking pour les petits transformateurs et les organismes communautaires;
- le pôle d'innovation dans le secteur agricole;
- le nouveau guide alimentaire canadien faisant davantage la promotion d'aliments cultivés dans Roussillon (maraîcher, biologique, soya, etc.) ou des marchés potentiels en émergence;
- la souveraineté alimentaire militant en faveur du *manger local* en fonction de la proximité de nos producteurs et du vaste marché métropolitain, favorisant les actions de mise en marché en circuit court;
- l'étroit voisinage des milieux urbains et ruraux pouvant permettre d'entreprendre des actions en agriculture urbaine en lien avec

institutions d'enseignement et/ou centres de recherche. Nous pourrions ambitionner de devenir un pôle d'excellence en agriculture urbaine.

Adopté.

9. CULTURE ET PATRIMOINE

Aucun sujet n'est ajouté.

10. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2019-08-191

10.1. APPEL D'OFFRE 2019-09 - OCTROI DE CONTRAT POUR LE TRI DES MATIÈRES RECYCLABLES

ATTENDU l'appel d'offres public 2019-09 lancé le 21 juin 2019 par la MRC pour le traitement des matières recyclables ;

ATTENDU le résultat de l'ouverture des soumissions qui s'est tenue le 5 août 2019 à 10 h 05 lors de laquelle une soumission a été déposée;

ATTENDU qu'après analyse de conformité, la soumission du plus bas soumissionnaire est jugée conforme;

Il est résolu à L'UNANIMITÉ,

QUE le Conseil de la MRC octroi le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie de recyclage de papier MD inc., pour le traitement des matières recyclables sur le territoire de la MRC pour une durée de cinq (5) ans plus possibilité de quatre (4) années d'option à la discrétion du Conseil, tel que prévu au devis pour un montant total de 15 468 851,52 \$ TTI et ce, aux conditions stipulées au devis numéro 2019-09;

Et QUE le Conseil autorise la permanence à signer le contrat à cet effet.

Adopté.

2019-08-192

10.2. CENTRE DE TRI RÉGIONAL - APPUI À LA CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE

ATTENDU la volonté de l'agglomération de Longueuil et des MRC de Marguerite-D'Youville, de La Vallée-du-Richelieu, de Roussillon, de Rouville et de Beauharnois-Salaberry (ci-après, les MRC concernées) de solutionner de façon durable l'enjeu du traitement des matières recyclables pour leur territoire ;

ATTENDU la vulnérabilité du monde municipal face à un marché de plus en plus fragile touchant le traitement des matières recyclables;

ATTENDU les obligations des municipalités prévues au PMGMR adoptées par la Communauté métropolitaine de Montréal;

ATTENDU que les municipalités de l'agglomération de Longueuil et des MRC concernées ont vu, depuis 2018, une explosion des coûts et une rareté des entreprises aptes à offrir un service de qualité pouvant traiter les matières recyclables;

ATTENDU qu'au cours des derniers mois, les directeurs généraux ont analysé avec le soutien d'une firme externe les modes de réalisation et de gouvernance envisageables pour la création d'un centre de tri d'environ 80 000 tonnes pouvant desservir l'agglomération de Longueuil et les MRC concernées;

ATTENDU que les résultats de ces travaux ont été présentés à la Table des maires de l'agglomération de Longueuil le 20 juin 2019 et aux préfets des MRC concernées ainsi qu'à la mairesse de Longueuil le 4 juillet 2019;

ATTENDU la volonté des MRC et de l'agglomération de Longueuil de mettre en place un centre de tri régional qui répondra aux caractéristiques suivantes:

- 1° innovant;
- 2° valorisant l'économie circulaire;
- 3° performant opérationnellement et financièrement;

ATTENDU la volonté des municipalités et des MRC concernées de mitiger les risques techniques et financiers associés à la mise en place d'un projet estimé entre 40 et 50 M\$ visant à desservir l'agglomération de Longueuil et les MRC concernées;

ATTENDU les discussions entamées avec des partenaires privés et le gouvernement du Québec quant à la mise en place et au financement d'un centre de tri innovant visant à desservir l'agglomération de Longueuil et les MRC concernées;

Il est proposé par, monsieur Philippe Drolet
Appuyé par, monsieur Pierre Vocino

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon signifie son intention de participer activement à la création d'une société d'économie mixte regroupant les municipalités de l'agglomération de Longueuil et des MRC de Marguerite-D'Youville, de La Vallée-du-Richelieu, de Roussillon, de Rouville et de Beauharnois-Salaberry et autorise le directeur général à poursuivre les discussions et les démarches en vue de mettre en place cette nouvelle entité juridique au cours des prochains mois, étant entendu que de telles démarches pourront nécessiter de recourir à du support juridique et technique externe et le cas échéant, à une loi privée en vue d'accélérer la réalisation de cette entreprise.

Adopté.

2019-08-
193

10.3. CENTRE DE TRI RÉGIONAL - APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA VILLE DE LONGUEUIL AU FARR

ATTENDU QUE l'industrie du recyclage vit une crise sur les marchés internationaux;

ATTENDU QUE la MRC de Roussillon est directement impactée par cette crise, notamment en voyant les coûts de traitement des matières recyclables augmenter de façon très importante dans les centres de tri de la région de Montréal;

ATTENDU QUE la MRC de Roussillon est en discussion avec les Villes de l'agglomération de Longueuil, ainsi que les MRC de la Couronne Sud, soit Beauharnois-Salaberry, Marguerite-D'Youville, La Vallée-du-Richelieu, Roussillon et Rouville (appelés les Villes ci-après) pour mettre en place un centre de tri des matières recyclables dont le secteur municipal serait le principal actionnaire;

ATTENDU QU'une aide financière est nécessaire afin de réaliser rapidement un plan pour définir les différentes étapes de réalisation du projet, ainsi que les coûts associés à la construction et à l'exploitation du centre de tri et finalement présenter un calendrier de réalisation du projet;

ATTENDU que le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) est un programme mis à la disposition des régions, afin d'investir dans des projets mobilisateurs ayant un rayonnement régional;

ATTENDU que les projets admissibles doivent répondre non seulement aux priorités régionales, mais avoir des retombées sur le territoire de plus d'une MRC;

Il est proposé par, monsieur Christian Ouellette
Appuyé par, monsieur Pierre Vocino

QUE la MRC de Roussillon appuie la demande de financement de 120 000 \$ de la Ville de Longueuil au Fonds d'appui au rayonnement des régions;

QUE la MRC de Roussillon participe financièrement à la réalisation de l'étude, au prorata de sa population, en contribuant à hauteur de 5 900 \$ au projet.

Adopté.

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet n'est ajouté.

12. VARIA

Aucun sujet n'est ajouté.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée.

2019-08-
194

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;

Il est proposé par, monsieur Philippe Drolet

ET résolu à L'UNANIMITÉ,

De lever l'assemblée.

Adopté.

(s) Jean-Claude Boyer

Jean-Claude Boyer,
Préfet.

(s) Colette Tessier

Colette Tessier, OMA
Directrice services administratifs
et financiers / Secrétaire-
trésorière adjointe.